

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

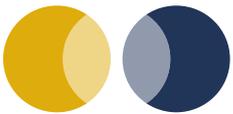

Terre de jeu & d'équilibre

N°734 - ÉDITION DU 27 JUIN 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Football d'Animation
- Football Animation section féminine
- Futsal
- Fairplay et Éthique
- Comité Directeur
- Ordre du Jour AG du 01/07/2025



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKISPORT

COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - SOCIÉTÉ DE FOOTBALL


Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 23 JUIN 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - M. Bailliez - J. Letellier - JF. Budet

Assiste : MM. J. Garcia Dantas

Excusés :

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER CORMEILLAS ACS

Objet :

- **Match 24993497 du 11/05/2025 Coupe de France Tour Préliminaire INTERFOOT 78 1 / PERSAN US 1**
- **Match 24863409 du 18/05/2025 Séniors D1 PERSAN US 1 / GONESSE RC 1**
- **Match 28352014 du 25/05/2025 Séniors D1 ST LEU FC 2 / PERSAN US 1**
- **Match 25058994 du 01/06/2025 Coupe de France Tour Préliminaire PERSAN US 1 / EPONE USBS 1**

Demande d'évocation en date du 15 juin 2025 de CORMEILLAIS ACS au motif : Acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements pour inscription sur la feuille de match des rencontres listées ci-dessus du joueur Rosere M. licence n° 1002132998 susceptible d'être en état de suspension.

De plus, CORMEILLAIS ACS ajoute que le joueur **Thomas F. licence n° 2544506034** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre **Séniors D2 Gr A du 26/01/2025 PERSAN US 2 / EAUBONNE CSM 1** alors qu'il était en état de suspension.

Le club de **PERSAN US** a répondu, remerciements.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

Le match n° **24993497 du 11/05/2025 Coupe de France Tour Préliminaire INTERFOOT 78 1 / PERSAN US 1** est homologué à la date de la demande d'évocation.

La Commission décide et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PERSAN US 1** pour en attribuer le gain à l'équipe de **GONESSE RC 1** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

La Commission rappelle également que la sanction à l'encontre de l'équipe de **PERSAN US 1** en lui donnant match perdu au profit de son adversaire au motif d'avoir inscrit sur la feuille de match un joueur en état de suspension, équivaut à purge de ladite suspension.

Le joueur **Rosere M. licence n° 1002132998** est donc requalifié pour les rencontres qui ont suivies.

PERSAN US 1 : 0 but -1 point

GONESSE RC 1 : 2 buts 3 points

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Rosere M. licence n° 1002132998** de **PERSAN US** en date d'effet du 30/06/2025.

Enfin, concernant le joueur **Thomas F. licence n° 2544506034**, effectivement ce joueur était en état de suspension pour la rencontre citée le concernant, à savoir la rencontre **Séniors D2 Gr A du 26/01/2025 PERSAN US 2 / EAUBONNE CSM 1**. Le résultat de cette rencontre étant homologué au moment de la demande d'évocation, le résultat de cette dernière ne peut être remis en cause.

La Commission ajoute que le joueur **Thomas F. licence n° 2544506034** a purgé sa suspension lors de la rencontre suivante **Séniors D2 Gr A du 02/02/2025 HERBLAY ES 1 / PERSAN US 2**.

FRAIS DE DOSSIER

CORMEILLAIS ACS : CREDIT 43,50€

PERSAN US : DEBIT 53,50€

AMENDE

PERSAN US : DEBIT 100,00€ inscription sur une feuille de match d'un joueur suspendu



DOSSIER ST LEU 95 FC

Objet :

- **Match 24993497 du 11/05/2025 Coupe de France Tour Préliminaire INTERFOOT 78 1 / PERSAN US 1**
- **Match 24863409 du 18/05/2025 Séniors D1 PERSAN US 1 / GONESSE RC 1**
- **Match 28352014 du 25/05/2025 Séniors D1 ST LEU FC 2 / PERSAN US 1**

Demande d'évocation en date du 20 juin 2025 de **ST LEU 95 FC** au motif : Acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements pour inscription sur la feuille de match des rencontres listées ci-dessus du joueur **Rosere M. licence n° 1002132998** susceptible d'être en état de suspension.

La commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. Le joueur **Rosere M. licence n° 1002132998** a purgé son match de suspension par l'application du règlement sur la rencontre **24863409 du 18/05/2025 Séniors D1 PERSAN US 1 / GONESSE RC 1**, en donnant match perdu à **PERSAN US 1**. Cette décision vaut purge de la suspension (voir reprise et verdict du dossier de l'**ACS Cormeillais**).

Le joueur **Rosere M. licence n° 1002132998** était qualifié lors de la rencontre **N°28352014 du 25/05/2025 Séniors D1 ST LEU FC 2 / PERSAN US 1**.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

ST LEU 95 FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Objet :

- **Match 28436123 du 25/05/2025 Séniors D4 Gr C PUISEUX LOUVRES 95 2 / SOISY ANDILLY MARG 2**

Demande d'évocation en date du 23 juin 2025 de **SOISY ANDILLY MARG FC** sur l'éventuelle participation de joueurs de l'équipe première - qui ne jouait pas ce week-end-là - à la rencontre citée ci-dessus.

En complément, le club de **SOISY ANDILLY MARG FC** évoque l'éventualité de la participation de plus de 3 joueurs ayant effectué plus de 10 matchs en équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées.

La commission dit demande d'évocation irrecevable car, pour les deux motifs évoqués, il ne s'agit nullement de motifs à évocation, mais plutôt de motifs à réserves ou réclamations. Et auquel cas, ces dernières sont déposées très largement hors délais.

Pour information, le score de cette rencontre, en l'absence de feuille de match, a été communiqué par l'arbitre officiel.

FRAIS DE DOSSIER

SOISY ANDILLY MARGENCY FC : DEBIT 43,50€



RESERVES

RAS

RECLAMATIONS

RAS



Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF. BUDET



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 JUIN 2025

Présents : Mme SYLVESTRE- MM. Pézière- Senecal- Cokgul- Podan Mavounzy (Président)

Assiste : M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent faire parvenir leurs desiderata avant le 1 juillet 2025, concernant les clubs qu'ils ne veulent pas rencontrer dans leur poule.
La Commission essaiera de les satisfaire dans la mesure des possibilités.

**RAPPEL
MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans) :**

Approuvé à l'unanimité.

**MATCH PERDU PAR PENALITE APRÈS
DEUX APPELS DE FEUILLE DE MATCH**

Seniors D4 Poule C

Match n°28436123 du 25/05/2025

PUSEUX LOUVRES 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2

PUSEUX LOUVRES 2 Amende 52€

PUSEUX LOUVRES 2	-1 pt	0 but
SOISY ANDILLY MARGENCY 2	3 pts	5 buts

Secrétaire de Séance
M. PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 23 JUIN 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Joseph – M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : M Rabia – Mme Bastos – M Doucara – M Sénécal
M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

MENUCOURT AS : Mail du 18 06 25

Pris note du dépôt de votre feuille de présence U8 du 24/05 dans FAL

AMENDES

ADAMOIS OL : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n° 2 à AUVERS ENNERY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°8 à EZANVILLE US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

VILLIERS FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°9 à FONTENAY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°10 à FOSSES UF malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°17 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°17 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°18 à MONTSOULT BAILLET US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°18 à MONTSOULT BAILLET US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

ARGENTEUIL RC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°21 à ARGENTEUIL RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ARGENTEUIL RC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 votre site le n°21 à ARGENTEUIL RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°21 à ARGENTEUIL RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

VAUREAL FCM : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 17/05/25 sur le site n°26 à VEXIN malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ADAMOIS OL : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°1 à ADAMOIS OL malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ADAMOIS OL : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°1 à ADAMOIS OL malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

AUVERS ENNERY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°1 à ADAMOIS OL malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°4 à BOUFFEMONT AC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°4 à BOUFFEMONT AC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

PERSAN US : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°6 à CERGY PONTOISE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

GONESSE RC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

GONESSE RC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°11 à GONESSE RC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°12 à PIERRELAYE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°12 à PIERRELAYE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°13 à SARCELLES AAS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ST LEU FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°16 à ST LEU FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€





ST LEU FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur votre site le n°16 à ST LEU FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

FRANCONVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 24/05/25 sur le site n°16 à ST LEU FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

ST LEU FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°3 à BELLOY ST MARTIN ACS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°9 à FOSSES UF malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

PIERRELAYE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°12 à OSNY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

VALLEE DU SAUSSERON : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 le site n°13 à VAUREAL FCM malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

COURDIMANCHE AS : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U9 Phase 3 du 24/05/25 sur votre site n°15 à COURDIMANCHE AS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

PROCHAINE REUNION SUR CONVOCATION

La Commission Foot Animation vous souhaite de Bonnes Vacances





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 23 JUIN 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos - Vernet

Assiste : M Renault (Cda)

Excusés :

COURRIERS CLUBS

Foot Indoor Loisir : Mail du 05-06-25

Demande de renseignement concernant la règle de montée de D2 en D1.

Se référer à l'article 14 des R.S. du DVOF.

Réponse au club faite par le secrétariat.

Bezons Futsal Club : Mail du 21-06-25

Pris note de la composition du nouveau bureau du club.

MONTÉES - DESCENTES

Sous réserve de procédures en cours.

Futsal R3 :

Montmorency Futsal 1 : 9^{ème} du groupe C, descente en D1

Montmagny Asfs 1 : 9^{ème} du groupe D, descente en D1

Futsal D1 :

Combo Futsal 1 : 1^{ère} du groupe, montée en R3

Avicenne Asc 2 : 8^{ème} de D1, descente en D2

Osny United 1 : 7^{ème} de D1, descente supplémentaire en D2

Sannois Fce 1 : Forfait général

Rc Argenteuil 1 : Forfait général

Futsal D2 :

My Sarcelles Futsal 1 : 1^{ère} du groupe A, montée en D1

Combo Futsal 2 : 3^{ème} du groupe B, montée en D1

Bezons Sc 1 : 1^{ère} du groupe C, montée en D1





CLASSEMENTS FINAUX

Sous réserve de procédures en cours.

Futsal D1 / Unique	Unique		427660							209		
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
Classement automatique												
1 Combo Futsal 1	32	14	10	2	2	0	0	0	0	90	38	52
2 Montigny Lvdb 1	32	14	10	2	2	0	0	0	0	88	58	30
3 Parmain Futsal A.S. 1	27	14	8	3	3	0	0	0	0	57	43	14
4 Bezons Futsal Club 1	25	14	7	4	3	0	0	0	0	56	44	12
5 Attainville Futsal C 2	15	14	4	3	7	0	0	0	0	53	75	-22
6 Sportifs De Garges 2	14	14	4	2	8	0	0	0	0	50	65	-15
7 Osny United 1	12	14	4	1	8	1	0	0	0	57	77	-20
8 Avicenne A.S.C. 2	0	14	0	1	13	0	1	1	0	39	90	-51
9 Sannois Futsal Club 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Rc Argenteuil 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 / Unique	Poule A		427661							245		
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
Classement automatique												
1 My Sarcelles Futsal 1	30	12	10	0	2	0	0	0	0	65	23	42
2 Foot Indoor Loisir 1	27	12	9	0	3	0	0	0	0	55	44	11
3 Arnouville Usc 1	18	12	6	0	6	0	0	0	0	46	42	4
4 Bezons Futsal Club 2	16	12	5	1	6	0	0	0	0	53	50	3
5 Montmorency Futsal 2	16	12	5	1	6	0	0	0	0	44	54	-10
6 Sem Nome Fc 1	14	12	4	2	6	0	0	0	0	38	52	-14
7 Parmain Futsal A.S. 2	3	12	1	0	11	0	0	0	0	23	59	-36
8 Sannois Futsal Club 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 Pierrelaye Fc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 / Unique	Poule B		427661							246		
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
Classement automatique												
1 Montmagny Foot Salle 2	20	10	6	2	2	0	0	0	0	49	36	13
2 Montigny Lvdb 2	19	10	5	4	1	0	0	0	0	49	37	12
3 Combo Futsal 2	14	10	5	0	4	1	0	0	0	36	39	-3
4 Marcouville City Cp 3	11	10	2	5	3	0	0	0	0	39	42	-3
5 Cergy Pontoise Fc 1	10	10	3	2	4	1	0	0	0	51	46	5
6 Goussainville Fc 2	3	10	1	3	4	2	1	1	0	29	53	-24
7 Pierrelaye Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Gonesse Rc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 / Unique	Poule C		427661							244		
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
Classement automatique												
1 Bezons Sc 1	30	12	10	0	2	0	0	0	0	79	41	38
2 Afs Vaureal 2	24	12	8	0	4	0	0	0	0	57	34	23
3 As Futsal Argenteuil 2	22	12	7	2	3	0	1	0	0	76	59	17
4 Deuil Enghien Fc 1	19	12	6	2	3	1	0	0	0	63	55	8
5 Garges Djibson 3	16	12	5	1	6	0	0	0	0	59	44	15
6 My Sarcelles Futsal 2	6	12	2	1	8	1	0	0	0	37	75	-38
7 Fcvlb 1	1	12	1	0	11	0	2	2	0	34	97	-63
8 Persanaise Cfj 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0





ENGAGEMENT SENIORS SAISON 2025 / 2026

Le Dossier d'engagement de vos équipes pour la saison 2025 / 2026 est à remplir directement en ligne sur le site Extranet de la LPIFF.

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.

Engagements reçus à ce jour au secrétariat du DVOF :

AFS VAUREAL – 2 Equipes
ARNOUVILLE USC – 1 Equipe
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB – 2 Equipes
BEZONS FUTSAL CLUB – 2 Equipes
BEZONS SPORTING CLUB – 1 Equipe
CERGY FUTSAL 95 – 1 Equipe
CERGY-PONTOISE FC – 1 Equipe
COMBO FUTSAL – 2 Equipes
DEUIL-ENGHIEN FC – 1 Equipe
FOOT INDOOR LOISIR – 2 Equipes
FUTSAL CLUB VLB – 1 Equipe
GARGES DJIBSON ASC – 2 Equipes
GOUSSAINVILLE FC – 2 Equipes
LES SPORTIFS DE GARGES – 2 Equipes
MACCABI SARCELLES – 1 Equipe
MARCOUVILLE CITY CP – 2 Equipes
MONTIGNY LVDB – 2 Equipes
MONTMAGNY ASFS - 2 Equipes
MONTMORENCY FUTSAL – 2 Equipes
MY SARCELLES FUTSAL – 2 Equipes
PARMAIN FUTSAL AS – 2 Equipes
PERSANAISE CFJ – 1 Equipe
PONTOISIENNE JS – 2 Equipes
SEM NOME FC – 1 Equipe

À ce jour le DVOF n'a toujours pas reçu la fiche d'engagement du club suivant :

ASF ARGENTEUIL
AVICENNE ASC
BEZONS SC
EAUBONNE CSM
OSNY UNITED

Demande de renseignements suite engagement club :

Cergy Futsal 95 : merci de bien vouloir modifier votre engagement en spécifiant le nom et l'adresse du gymnase pour vos rencontres à domicile.

Montigny Lvdb : merci de bien vouloir modifier votre engagement en spécifiant le nom et l'adresse du gymnase pour vos rencontres à domicile.





ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2025 / 2026

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes seront à retourner au secrétariat du DVOF pour **le vendredi 12 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

Obligations clubs :

Critériums U12 – U14 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche. Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** transmise aux clubs courant juillet. La commission demande aux clubs d'indiquer le nom et l'adresse du gymnase ainsi que le jour et l'heure de début des rencontres.

Plateaux U8 et U10 Futsal : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critères U12 à U16.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application FAL** disponible sur le site du DVOF. La commission demande aux clubs d'indiquer le nom et l'adresse du gymnase ainsi que le jour et l'heure de début des plateaux.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critères ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur la présentation des calendriers seniors et jeunes.

L'organisation des critères jeunes et des plateaux Futsal :

Le lundi 15 septembre 2025 à 19h30.

Présence obligatoire des clubs sous peine **d'amende de 50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

Prochaine réunion sur convocation





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 24 juin 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

REUNION D'INFORMATIONS

Réunion d'information préparatoire à la saison 2025-2026.

La **Commission Féminine** invite chaque club ayant au moins une équipe féminine, une joueuse féminine ou un projet féminin toutes catégories de U6F (née en 2020) à senior F (née en 2007 avant 2007) à une réunion d'information sur la saison 2025-26.

La réunion est programmée le vendredi 27 juin 2025 de 19h30 à 21h00, au District du Val d'Oise de Football.

Adresse : 6 Av. du Bosquet, 95560 Baillet-en-France

Les deux sujets principaux de la réunion sont :

- **Bilan et retour des clubs sur la saison 2024-25**
- **Présentation sur les changements mis en place pour la saison 2025-26**





Chaque club doit se présenter avec 1 seul(e) représentant(e).

Merci de nous confirmer par mail, la présence du club et le nom de la personne qui le représente.

N'hésitez pas si vous avez des questions à nous les transmettre par mail, avant le jeudi 26 juin à 12h00.

COURRIERS CLUBS

A la date du 24 juin 2025, les clubs ayants déjà répondu présents à la réunion du 27 juin 2025.

ST PRIX ES, Mr Sébastien Joly
ENTENTE BEAUMONT MOURS, Audrey Grignon et Ismaël Ndiaye
VIARMES ASNIERES OLYMPIQUE, Mr Xavier Cristobal
DOMONT FC, Mme Alicia Ferjani
FRETTOISE ES, Eric Vigneron
ST OUEN L'AUMONE, Jordann Osorio

Tous les clubs ayants section féminine, une ou des féminines, un projet féminin sont invités à cette réunion

AMENDES

DEUIL-ENGHIEN FC 1

U11F-poule B

Journée 7, match 30119150 du 24/05/25 reçoit GARGES LES GONESSES FCM 1

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ESSG/SOISY AM 2

U13F-poule A

Journée 7, match 30119485 du 24/05/25 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ARGENTEUIL RC 1

U13F-poule A

Journée 7, match 30119486 du 24/05/25 reçoit SARCELLES AAS 2

1^{er} appel le 04/06/25

2^{ème} appel le 17/06/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**





COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 19 JUIN 2025

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 23 JUIN 2025

Présents : Mme ESCROIGNARD,
M. BLONDEAU (Président), M. FOURMANN, M. BARBERON, M. COKGUL

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusés :

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2024/2025 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2024 / 2025 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

DEMANDE DES POINTS DE BONUS

SOISY ANDILLY MARGENCY

Vos courriels du 13 mai 2025

U16 D3 B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres** :
- Match du 01/12/2024 & Match du 08/12/2024
- ⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres** :
- Match du 15/12/2024 & Match du 19/01/2025
- ⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres** :
- Match du 26/01/2025 & Match du 02/02/2025

UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN





Votre courriel du 27 mai 2025

ANCIENS D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**
 - Match du 24/11/2024 & Match du 01/12/2024
- ⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**
 - Match du 09/03/2025 & Match du 16/03/2025
- ⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**
 - Match du 06/04/2025 & Match du 13/04/2025
- ⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**
 - Match du 18/05/2025 & Match du 25/05/2025

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

La Commission Régionale d'appel du 18/06/2025 inflige la suspension suivante :

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

VAUREAL F. C. M.

La Commission Régionale d'appel du 18/06/2025 ramène les suspensions suivantes :

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la

¹ Sur la base du PV de la Commission de Discipline du DVOF du 13/06/2025 et du PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 16/06/2025 et de la Commission Régionale d'appel du 18/06/2025.





Commission Régionale d'appel du 18/05/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

En conclusion, la Cion prend en compte et met à jour votre situation et transmet à la Cion COC.

LISTE DES LAUREATS DU TROPHÉE GUY PINCEMIN ET MEILLEUR PUBLIC SAISON 2024-2025

Les arbitres qui officient sur ces catégories attribuent une note sur différents critères :

TROPHÉE GUY PINCEMIN			% DE SATISFACTION	CLASSEMENT
SENIORS	D1	ECOUEEN FC	74,85%	1 ^{er}
SENIORS	D1	OSNY FC	70,40%	2 ^{ème}
SENIORS	D1	ST LEU 95 FC	69,53%	3 ^{ème}

MEILLEUR PUBLIC D1 FUTSAL			% DE SATISFACTION	CLASSEMENT
SENIORS	D1 - FUTSAL	SPORTIFS DE GARGES	80,00%	1 ^{er}
SENIORS	D1 - FUTSAL	AVICENNE ASC	76,70%	2 ^{ème}
SENIORS	D1 - FUTSAL	BEZONS USO	75,20%	3 ^{ème}





LISTE DES LAUREATS DU CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES SAISON 2024-2025

Sous réserves des procédures en cours et validation du Comité de Direction

SENIORS	D1		GOUSSAINVILLE FC (46 cartons jaunes)
SENIORS	D2	A	ADAMOIS O (22 cartons jaunes)
SENIORS	D2	B	RC ARGENTEUIL
SENIORS	D3	A	FRETTOISE ES
SENIORS	D3	B	JOUY LE MOUTIER FC*
SENIORS	D3	C	AUVERS ENNERY FC (21 cartons jaunes)
SENIORS	D4	A	OSNY FC (12 cartons jaunes)
SENIORS	D4	B	PIERRELAYE FC
SENIORS	D4	C	PUISEUX LOUVRES 95 FC
SENIORS F	D1		BELLOY ST MARTIN (2 cartons jaunes)
U18	D1		ERMONT AM S
U18	D2	A	ST LEU 95 FC
U18	D2	B	SARCELLES AAS (10 cartons jaunes)
U18	D3	A	SFC CHAMPAGNE 95
U18	D3	B	BEZONS SOM (6 cartons jaunes)
U16	D1		ADAMOIS O (6 cartons jaunes)
U16	D2	A	SARCELLES ASS*
U16	D2	B	ST OUEN L'AUMONE AS
U16	D3	A	GOUSSAINVILLE FC (3 cartons jaunes)
U16	D3	B	GROSLAY FC (9 cartons jaunes)
U16	D3	C	AS CHAUMONTEL LUZARCHES (6 cartons jaunes)
U16	D3	D	MENUCOURT AS
U16	D3	E	MENUCOURT AS
U15	D1	A	SANNOIS ST GRATIEN ENT (4 cartons jaunes)
U15	D1	B	AFC ERMONT (1 carton jaune)
U14	D1		GOUSSAINVILLE FC (6 cartons jaunes)
U14	D2	A	GONESSE RC (2 cartons jaunes)
U14	D2	B	SOISY ANDILLY MARGENCY FC (2 cartons jaunes)





U14	D3	A	MONTMAGNY FOOTBALL CLUB (7 cartons jaunes)
U14	D3	B	THILLAY VAUD'HERLAND*
U14	D3	C	MENUCOURT AS
U14	D4	A	MAGNY EN VEXIN FC (4 cartons jaunes)
U14	D4	B	MENUCOURT AS
U14	D4	C	MONTIGNY FC*
U14	D4	D	JOUY LE MOUTIER FC (5 cartons jaunes)
U14	D4	E	FC MERY MERIEL
U14	D4	F	GARGES LES GONESSE FCM (4 cartons jaunes)
CDM	D1		SFC CHAMPAGNE 95 (13 cartons jaunes)
CDM	D2		GARGES LES GONESSE FCM (6 cartons jaunes)
ANCIENS	D1		UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN
ANCIENS	D2	A	ADAMOIS O (15 cartons jaunes)
ANCIENS	D2	B	MONTMAGNY FOOTBALL CLUB (13 cartons jaunes)
FUTSAL	D1		COMBO FUTSAL*
FUTSAL	D2	A	MONTMORENCY FUTSAL*
FUTSAL	D2	B	COMBO FUTSAL (1 carton jaune)
FUTSAL	D2	C	FC VILLIERS LE BEL (7 cartons jaunes)

ARTICLE 9 Classement Fair-Play - Equipe Pour chacun des groupes dont la division est arbitrée par un arbitre officiel, l'équipe la moins sanctionnée sera récompensée par un trophée, à condition que le total : points de MALUS moins points de BONUS de l'équipe soit inférieur ou égal à 10 points. Au-delà de 10 points, aucune équipe ne sera récompensée. En cas d'égalité, il sera pris en compte l'équipe avec le nombre de carton jaune le moins important pour désigner le vainqueur du challenge. En cas d'égalité il sera fait application de l'article 14 du Règlement Sportif du DVOF.

**14.2 – Départage des équipes à égalité de points au sein d'un groupe : En aucun cas il ne peut, dans un groupe, y avoir d'équipes classées ex aequo. Si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de points, elles sont départagées de la façon suivante : 14.2.2. Par la différence entre les buts marqués et encaissés pour les seuls matches ayant opposé les équipes restant à départager.*



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES 2024-2025 EQUIPES AVEC POINTS DE MALUS

Sur la base du PV de la Commission Régionale d'appel du 18/06/2025.

Sous réserves des procédures en cours et validation du Comité de Direction

ANCIENS D2 A

- **VAUREAL FCM** 47 POINTS MALUS 3 POINTS DE RETRAIT à la place des 15 POINTS DE RETRAIT
- **THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.** 21 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- A déterminer

Sous réserve de modifications ultérieures



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2024/2025

Au 19 juin 2025



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
ECOUEY F.C.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
OSNY F.C.	5	0	5
PERSAN US 03	6	0	6
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	7	0	7
ST LEU 95 F.C.	7	0	7
ST BRICE F.C.	10	0	10
BEZONS U. SECTION OM.	11	0	11
S. F. C. CHAMPAGNE 95	23	0	23
JOUY LE MOUTIER F.C.	23	0	23

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	10	0	10
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
OSNY F.C.	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	3	0	3
ST OUEN L'AUMONE A.S.	4	0	4
FRANCONVILLE F.C.	4	0	4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	4	0	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	6	0	6
PERSAN US 03	8	0	8
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	9	0	9
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	11	0	11

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
ERMONT AM. S.	3	0	3
GROSLAY F.C.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	4	0	4
ECOUEY F.C.	4	0	4
PONTOISIENNE J.S.	8	0	8
VAUREAL F. C. M.	9	0	9
MARLY LA VILLE E.S.	10	0	10
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	13	0	13
A. S. ERAGNY F. C.	16	0	16
GONESSE R.C.	16	0	16
DEUIL ENGHIEY F.C.	17	0	17

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
FRETTOISE E.S.	2	0	2
BOUFFEMONT A.C.F.	3	0	3
VIARMES ASNIERES OL.	3	0	3
FOSSÉS F. U.	4	0	4
COURDIMANCHE A.S.	5	0	5
GONESSE R.C.	7	0	7
GOUSSAINVILLE F.C.	7	0	7
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	12	4	8
ARNOUVILLE F. A.S.	9	0	9
BEAUCHAMP A.S.	10	0	10
ST PRIX E.S.	10	0	10
CORMEILLAIS A.C.S.	11	0	11



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2024/2025

Au 19 juin 2025



SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	2	0	2
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
S. F. C. CHAMPAGNE 95	4	0	4
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	6	0	6
VAUREAL F. C. M.	6	0	6
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	0	6
ROISSY EN FRANCE U.S.	23	0	23

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	1	0	1
OSNY F.C.	2	0	2
MONTSOULT BAILLET US	4	2	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	3	0	3
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
MAGNY EN VEXIN F.C.	4	0	4
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	8	0	8
EZANVILLE ECOUEN U.S.	9	0	9
MONTMORENCY F.C.	10	0	10

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
EZANVILLE ECOUEN U.S.	4	0	4
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
FRETTOISE E.S.	12	0	12
ENT. BEAUMONT MOURS	18	0	18
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F
CERGY PONTOISE F.C.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
MENUCOURT A.S.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	4	- 4
ERMONT AM. S.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	1	0	1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
AUVERS ENNERY F.C.	1	0	1
FONTENAY EN PARISIS FC	1	0	1
DOMONT F.C.	3	0	3
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
ST PRIX E.S.	4	0	4
MAGNY EN VEXIN F.C.	5	0	5
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	20	0	20
FOSSÉS F. U.	26	0	26

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
PONTOISIENNE J.S.	1	0	1
BOUFFEMONT A.C.F.	5	0	5
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	5	0	5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	5	0	5
NEUVILLE S/OISE A.S.	6	0	6
ROISSY EN FRANCE U.S.	6	0	6
DOMONT F.C.	9	0	9
ENT. BEAUMONT MOURS	17	0	17
BEAUCHAMP A.S.	17	0	17
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	23	4	19
MONTSOULT BAILLET US	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
Au 19 juin 2025



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
ST BRICE F.C.	5	0	5
CORMEILLAIS A.C.S.	6	0	6
ST PRIX E.S.	7	0	7
ECOUE F.C.	7	0	7
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	10	2	8
ADAMOIS O.	9	0	9
ARGENTEUIL F.C.	11	0	11
GOUSSAINVILLE F.C.	11	0	11
GARGES LES GONESSE F.C.M.	25	0	25
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	29	2	27

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
OSNY F.C.	4	0	4
MARLY LA VILLE E.S.	7	0	7
CERGY PONTOISE F.C.	8	0	8
BEZONS U. SECTION OM.	11	0	11
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	16	0	16
ADAMOIS O.	F	F	F
A. S. ERAGNY F. C.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
VAUREAL F. C. M.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
MONTSOULT BAILLET US	5	0	5
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	8	0	8
ARGENTEUIL F.C.	8	0	8
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	21	0	21
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	4	-1
FOSSES F. U.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	4	0
GROSLAY F.C.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
AUVERS ENNERY F.C.	6	0	6
EZANVILLE ECOUE U.S.	7	0	7
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	13	0	13
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	22	0	22
VIARMES ASNIERES OL.	30	0	30
VAUREAL F. C. M.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	0
DEUIL ENGHIE F.C.	1	0	1
MENUCOURT A.S.	3	2	1
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
FRETTOISE E.S.	3	0	3
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	10	0	10
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	F	F	F
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
Au 19 juin 2025



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
OSNY F.C.	1	0	1
ST LEU 95 F.C.	3	0	3
ECOUEIN F.C.	5	0	5
ARGENTEUIL F.C.	8	0	8
FRANCONVILLE F.C.	8	0	8
MONTMORENCY F.C.	9	0	9
CORMEILLAIS A.C.S.	11	0	11
GARGES LES GONESSE F.C.M.	14	0	14
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	17	0	17
ST OUEN L'AUMONE A.S.	28	0	28

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	6	2	4
A. S. ERAGNY F. C.	4	0	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	5	0	5
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	7	0	7
ST LEU 95 F.C.	7	0	7
ROISSY EN FRANCE U.S.	11	0	11
ST PRIX E.S.	12	0	12
ADAMOIS O.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
GOUSSAINVILLE F.C.	9	0	9
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	12	2	10
JOUY LE MOUTIER F.C.	10	0	10
VAUREAL F. C. M.	11	0	11
ST BRICE F.C.	15	0	15
DEUIL ENGHIEIN F.C.	22	0	22
CERGY PONTOISE F.C.	23	0	23

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	1	0	1
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	4	0	4
ECOUEIN F.C.	7	0	7
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7	0	7
PONTOISIENNE J.S.	18	0	18
FOSSÉS F. U.	35	0	35
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
DEUIL ENGHIEIN F.C.	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	7	6	1
MAGNY EN VEXIN F.C.	4	0	4
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	10	6	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	8	0	8
VAUREAL F. C. M.	12	0	12
BOUFFEMONT A.C.F.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	2	0	2
S. F. C. CHAMPAGNE 95	5	2	3
GONESSE R.C.	4	0	4
FRETTOISE E.S.	10	0	10



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
 Au 19 juin 2025



U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	1	6	- 5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	4	0	4
SARCELLES A.A.S.	4	0	4
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	10	0	10
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	6	- 6
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	3	6	- 3
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4	0	4
PERSAN US 03	5	0	5
S. F. C. CHAMPAGNE 95	8	0	8

U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	19	0	19

U15 DEPARTEMENTAL 1 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	0	6
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	43	0	43
JOUY LE MOUTIER F.C.	F	F	F

**Nombre total de points de MALUS - BONUS
 et Nombre de point de retrait au classement sportif**

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2024/2025

Au 19 juin 2025



EKINSPO



U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUEIN F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	1	0	1
BEZONS U. SECTION OM.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	4	0	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7
PERSAN US 03	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
PERSAN US 03	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
FOSSES F. U.	3	0	3
ST LEU 95 F.C.	3	0	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUEIN F.C.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
A. S. ERAGNY F. C.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
DEUIL ENGHIEIN F.C.	4	0	4
OSNY F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
GROSLAY F.C.	7	0	7
ST BRICE F.C.	7	0	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	3	0	3
ARGENTEUIL F.C.	5	0	5
SARCELLES A.A.S.	7	0	7
BEZONS U. SECTION OM.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	14	- 14
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	8	- 8
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	4	- 4
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHIEIN F.C.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	3	0	3
VEXIN A.S.	20	0	20
MARLY LA VILLE E.S.	23	0	23

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	2	0	2
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F
PARMAIN A.C.	F	F	F

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2024/2025

Au 19 juin 2025



EKINSport



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
VIARMES ASNIERES OL.	0	4	- 4
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- 2
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	1	0	1
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	3	0	3
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	2	1
OSNY F.C.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	5	0	5
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	6	- 6
ADAMOIS O.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
ECOUEEN F.C.	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4	0	4
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	8	0	8
MONTSOULT BAILLET US	14	0	14
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / F	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
SURVILLIERS AVENIR	1	0	1
PERSAN US 03	1	0	1
FRETTOISE E.S.	3	0	3
GONESSE R.C.	3	0	3
BOUFFEMONT A.C.F.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BONNEUIL	F	F	F

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

CDM / ANCIENS / FUTSAL

SAISON 2024/2025

Au 19 juin 2025



CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ASSOCIATION SPORTIVE TOHO	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ADAMOIS O.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	6	4	2
A. S. ERAGNY F. C.	3	0	3
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	3	0	3
MACCABI SARCELLES	4	0	4
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	10	0	10
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	17	0	17

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
VALLÉE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	1	0	1
DOMONT F.C.	3	0	3
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	34	0	34
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
PARMAIN A.C.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN	0	8	- 8
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE É.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	4	0	4
CERGY PONTOISE F.C.	5	0	5

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
ECOUEEN F.C.	3	0	3
ERMONT AM. S.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	6	0	6
ST PRIX E.S.	14	0	14
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	21	0	21
VAUREAL F. C. M.	49	2	47

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	1	0	1
MONTSOULT BAILLET US	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
FOSSES F. U.	3	0	3
ST BRICE F.C.	5	0	5
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	5	0	5
ENT. BEAUMONT MOURS	6	0	6
ARNOUVILLE F. A. S.	9	2	7
GROSLAY F.C.	8	0	8



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2024/2025

Au 19 juin 2025



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. C. AVICENNE	0	0	-
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
ATTAINVILLE FUTSAL C.	4	0	4
MONTIGNY LVDB	10	0	10
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	F	F	F
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
SEM NOME FC	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	11	0	11
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	F	F	F
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
MONTIGNY LVDB	3	0	3
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	6	0	6
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	F	F	F
GONESSE R.C.	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	1	0	1
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	2	0	2
BEZONS SPORTING CLUB	2	0	2
DEUIL ENGHEN F.C.	7	0	7
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	22	0	22
CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	F	F	F

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



COMITÉ DE DIRECTION DU DVOF

Procès-verbal du 16 mai 2025

Réunion présentielle
Sous la Présidence de José Diaz



Présents : Mmes BASTOS – CHAKRI – ESCROIGNARD – FLOIRAC.

MM. BARBERON - DIAZ – EL FAKRI – GARCIA DANTAS – MACINA – MATTAOUI - MOREIRA – NDIAYE – NGUYEN NGOC – RENAI - YABAS.

Assistent : MM SANDJAK (Président de la LPIFF) - MOUKRIM (SG de la LPIFF) –

MM. BARRAU (Directeur Administratif) – KERHERNO (Assistant de Direction)
M LEMOINE (Cion. Technique)

Excusés : MM. GUILLEMET (CDA) - KONTE

 Approbation du PV du Comité de Direction du 28/03/2025

PV approuvé à l'unanimité.

 Informations sur la vie du District : Point licenciés

Une baisse générale de 2% est constatée soit 800 licenciés en moins.

José Diaz informe que 3 clubs concentrent à eux seuls une baisse équivalente. Des choix qualitatifs peuvent expliquer cette évolution.

Le Président de la LPIFF rappelle la mission des clubs qui est de fournir une offre à l'ensemble des enfants / jeunes de leurs communes respectives.

Un constat est également fait d'une baisse de l'ordre de 25% des licenciées féminines, est évoquée l'idée de relancer l'offre « 1^{ère} licence offerte » ;

 Informations sur la vie du District : Etudes des actions P.E.F.

Un satisfecit au club d'Ermont, seul club du District à avoir rempli – et même parfois dépassé – l'ensemble des objectifs concernant les actions PEF.

Un bilan global jugé décevant, trop de clubs étant peu voire non impliqués dans les actions PEF.





Informations sur la vie du District : Réunion VSS à la Ligue & à la Préfecture

Rappel est fait de nos responsabilités en la matière ; Le Président Sandjak rappelle tout le travail effectué par la LPIFF notamment son guide lequel est pris en exemple.

Des formations sont à venir ainsi que des réunions de secteurs ;

Rappel sur le danger des « prédateurs » et de notre devoir / responsabilité de protéger nos licenciés ;

Rappel est fait de la règle « Jamais un adulte seul avec un mineur », avec un protocole réalisé par la CDA concernant les observateurs d'arbitres, le président Jamel Sandjak salue cette initiative ;

Mme Escroignard fait un état d'avancement des travaux entrepris avec la SDJES sur ce sujet, dont nous verrons prochainement les actions à mettre en place.

Informations sur la vie du District : Evénements à venir

Dîner des Commissions (23/05) et les médaillés ;

Journée Nationale des Bénévoles (24-25/05) ;

Soirée des Lauréats (26/06).

Point sur l'Assemblée Générale du 01/07/2025

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité ;

Rappel de la date butoir du 1^{er} juin pour candidater au poste vacant de membre du Comité de Direction. Le CSOE se réunira le 03 juin.

Point Financier

Les conclusions de l'ANS Clubs 2025 est présentée. Rappel est fait que le Compte Rendu Financier des aides allouées l'an passé doit être réalisé avant le 30/06/2025. Le Comité remercie la Commission pour les propositions transmises à la LPIFF ;

Le budget prévisionnel 25/26 n'étant pas finalisé (un point d'attention doit être réalisé quant à la nécessité de revoir les budgets et de rentrer dans le détail des actions), une réunion du comité est programmée au 10/06/2025 spécifiquement pour le vote du budget prévisionnel ;

Présentation de l'état des comptes Clubs ;

Présentation de l'état des Licences Dirigeants / Volontaires ;

Accord est donné pour le remboursement des clubs de la part du District, mesure approuvée à l'unanimité ;

FACVO : pas de demande de Clubs pour le moment ; une nouvelle campagne de communication sera faite.





Appels à projets LPIFF : le Président de la LPIFF rappelle l'allocation d'un budget de 40K€ (Protection juridique / Violences autour des stades / Evénements sur la pratique féminine...)

Point Finales de Coupes et Futsal

Les différentes rencontres sont présentées au Comité et chaque membre est appelé à se positionner sur les différentes manifestations proposées ;

Un point d'attention est soulevé par Hicham El FAKRI sur le nombre conséquent de finales en un lieu unique le 07/06 et l'organisation qui sera à surveiller quant à l'organisation / la répartition des vestiaires.

Le Comité valide les propositions des lieux des finales Futsal : Finale U16 Futsal le jeudi 29/05/2025 après-midi (horaire à valider avec le club) à Attainville Futsal Club / Finale Comité Senior le samedi 31/05/2025 à 14h00 à Montmorency Futsal / Finale CVO Futsal le samedi 31/05/2025 à 16h00 à Montmorency Futsal.

Technique / Foot féminin

Un bilan technique complet est présenté (voir détail dans les éléments fournis aux membres du Comité dans les pièces annexes) ;

Une synthèse est réalisée des candidatures de labels.

Arbitrage

Un point est fait qui souligne la bonne santé de l'arbitrage dans le District avec 522 arbitres recensés, en progression de 4,6% ;

Mouvement dans les Commissions

Est soumise au vote la candidature de M. Alaoui à la Commission des Délégués. La candidature est adoptée à l'unanimité.

Le Comité acte la démission au 1^{er} juin de M. Fabrice GONDEL de la Commission Futsal.

Questions diverses

Cette session revêt un caractère exceptionnel du fait de la présence de M. Sandjak. Les différents membres profitent de cet échange et MM DIAZ et SANDJAK répondent bien volontiers aux questions des membres sur différentes thématiques.

José Diaz informe qu'une réunion demain 17/05 est organisée dans le Vexin pour échanger avec tous les Présidents des clubs « ruraux » issus de ce secteur géographique ;

Joseph YABAS rappelle qu'un devoir de confidentialité s'impose à tous les membres du Comité ;

Claude Macina demande que les PV de la Commission de Discipline soient transmis à la CDPME. Patrick Barberon se charge de ce lien.

Fin 22h00





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DU DVOF

Mardi 1^{er} juillet 2025 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit » - 20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président par Intérim M. José Diaz
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 22 novembre 2024
Vote
- Approbation du budget prévisionnel 2025/2026
Vote
- Informations générales
- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

- *1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;*

Vote pour l'élection du membre du Comité de Direction du DVOF – 1^{er} Tour

Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF

Interruption de séance et réunion immédiate des 17 membres nouvellement élus au Comité de Direction du DVOF pour désignation du candidat au titre de Président du DVOF

Rappel art.15.1 : Le Président est choisi, sur proposition du Comité de Direction, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité de Direction propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

- Proposition du candidat à la présidence du DVOF (mandat 2024-2028)

Vote pour l'élection du Président / de la Présidente du DVOF

- Résultats du vote
- Discours de fin

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

